

## **Procès verbal du Lundi 10 Mars 2025 à 20H**

**Présents** : EYSSAUTIER Yann (Président de séance) - DUPORTAIL Christine -CROUZET Vincent - ELIET Claire -LABOURY Jean- Claude - BETTON Caroline- BOUVET Tanguy - CAILLET Carmen (secrétaire de séance) - GUAY André - GOUY Damien - HUGUET Sonia - REYNAUD Jean-Luc-

**Absents** : DESBOS Thierry- Jean- Paul CHAUVIN

**Excusés** : MINODIER Thomas (pouvoir à EYSSAUTIER Yann)

Le Quorum est atteint - Nombre d'élus présents : 12 - Nombre d'élus votants : 13 dont 1 pouvoir.

### **DÉLIBÉRATION N° 1 : Vote des comptes de gestion 2024 : Lotissement Juny-Lardenne,**

Mme DUPORTAIL Christine, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente le budget primitif de l'exercice 2024 qui ne présente aucune modification.

Mr le Maire appelle le Conseil à approuver ce compte.

**Vote** : 13 Pour

### **DÉLIBÉRATION N° 2 : Vote des comptes de gestion 2024 : La station -service**

Mme DUPORTAIL Christine, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente le budget primitif de l'exercice 2024.

Les dépenses effectuées sont d'un montant de 1 757 079,66 € et le montant des recettes est de 1 853 861,91 € fonctionnement et investissement confondus. Des travaux ont été réalisés avec le changement de l'ordinateur.

Mr le Maire appelle le Conseil à approuver ce compte.

**Vote** : 13 Pour

### **DÉLIBÉRATION N° 3 : Vote des comptes de gestion 2024 : Le Budget principal**

Mme DUPORTAIL Christine, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Mr le Maire appelle à l'approbation de cette gestion

**Vote** : 13 Pour

#### **DÉLIBÉRATION N° 4 : Vote du compte administratif 2024 du lotissement Juny-Lardenne**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2024 du lotissement Juny- Lardenne présenté par Mme DUPORTAIL Christine. Compte qui reste inchangé, soit :

| <b>Fonctionnement</b> |            | <b>Investissement</b> |        |
|-----------------------|------------|-----------------------|--------|
| Dépenses              | 0.00 €     | Dépenses              | 0.00 € |
| Recettes              | 0.00 €     | Recettes              | 0.00 € |
| Déficit reporté       | 1 680.00 € |                       |        |
| Déficit de clôture    | 1 680.00 € |                       |        |

Le Conseil délibère hors la présence de Mr le Maire (2 voix)

**Vote** : 11 Pour

#### **DÉLIBÉRATION N° 5 : Vote du compte administratif 2024 de la station – service**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2024 de la station-service présenté par Mme DUPORTAIL Christine

:

| <b><u>Fonctionnement</u></b> |                |
|------------------------------|----------------|
| Dépenses                     | 1 695 759.43 € |
| Recettes                     | 1 690 662.82 € |
| Excédent reporté             | 70 723.32 €    |
| Excédent de clôture          | 65 626.71 €    |

| <b><u>Investissement</u></b> |              |
|------------------------------|--------------|
| Dépenses                     | 61 320.23 €  |
| Recettes                     | 141 899.84 € |
| Déficit reporté              | 49 424.07 €  |
| Excédent de clôture          | 31 155.54 €  |

Le Conseil délibère hors la présence de Mr le Maire (2 voix)

**Vote** : 9 Pour – 2 Contre

#### **DÉLIBÉRATION N° 6 : Vote du compte administratif 2024 de la commune**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif principal 2024 présenté par Mme DUPORTAIL Christine et qui s'établit ainsi :

| <b><u>Fonctionnement</u></b> |                |
|------------------------------|----------------|
| Dépenses                     | 958 336.55 €   |
| Recettes                     | 1 406 829.86 € |
| Excédent reporté             | 390 940.02 €   |
| Excédent de clôture          | 839 433.33 €   |

## Investissement

|                       |              |
|-----------------------|--------------|
| Dépenses              | 929 955.25 € |
| Recettes              | 696 447.46 € |
| Déficit reporté       | 376 763.62 € |
| Déficit de clôture    | 610 271.41 € |
| Besoin de financement |              |
| Restes à réaliser     | 222 866.00 € |

Mme DUPORTAIL ajoute que de nombreuses subventions sont en attentes d'être perçues.

Le Conseil délibère hors la présence de Mr le Maire (2 voix)

**Vote** : 9 Pour – 2 Contre

### **DÉLIBÉRATION N° 7 : Etude préliminaire et d'avant- projet pour l'aménagement du secteur Sardier : choix du bureau d'études.**

Le choix du bureau d'étude pour l'aménagement du secteur Sardier s'est porté sur l'entreprise qui est la seule à avoir répondu à l'offre :

SARL BEAUR, 10 Rue Condorcet 26100 ROMANS SUR ISERE dont l'agence est située 12 Rue Victor Camille Artige 07200 AUBENAS pour un montant de 22 300.00 € HT soit 26 760.00 € TTC.

Mr le Maire demande une autorisation à signer le marché public selon la procédure adaptée pour l'étude préliminaire et d'avant-projet du secteur Sardier.

Le Conseil délibère

**Vote** : 13 Pour

### **DÉLIBÉRATION N° 8 : Approbation de la modification N°2 du PLU secteur Juny- Lardenne**

Après aucune remarque issue de l'enquête publique et l'avis favorable de la commissaire enquêtrice, Mr CROUZET Vincent demande à approuver la modification N°2 du PLU sur le secteur Juny- Lardenne. Cette modification permettra une intégration paysagère en favorisant une réalisation de modification de l'habitat.

Mr le Maire invite à délibérer

**Vote** : 13 Pour

### **DÉLIBÉRATION N° 9 : Régularisation d'emprise du chemin rural qui relie le chemin des jardins à celui de la Gerle. Approbation de l'échange avec Mr et Mme COUTURIER**

Un échange de terrains va être réalisé avec Mr et Mme COUTURIER pour assurer la continuité du chemin rural qui relie le chemin des jardins à celui de la Gerle. Cet échange garantit la continuité de ce chemin sans réduction de sa largeur. Les parcelles cédées à la commune sont dépourvues de bail, de droits ou servitude, permettant son intégration comme chemin rural. Une désaffectation de la portion de l'ancien chemin rural qui sera cédée à Mr et Mme COUTURIER est prononcée.

Mr le Maire invite le Conseil à valider et autoriser cet échange.

**Vote** : 13 Pour

**DÉLIBÉRATION N° 10 : Création d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires et le cas échéant aux agents contractuels sur le fondement des articles L.332-14 et L.332-8 du code général de la fonction publique.**

Afin de poursuivre l'emploi en CDI de Mme Alexia CHIROL, Mr le Maire propose la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif. Cet emploi de 17h30 hebdomadaires est nécessaire aux services d'accueil et de secrétariat.

Mr le Maire demande au Conseil de délibérer.

**Vote** : 11 Pour- 2 Abstentions

**DÉLIBÉRATION N° 11 : Convention de partenariat avec la Compagnie HALLET EGHAYAN pour la mise à disposition d'un espace de stockage dans l'ancien couvent.**

Monsieur le Maire présente la convention de partenariat entre la commune et la compagnie Hallet Eghayan Artistes Associés, pour la mise à disposition gratuite d'un espace de stockage dans l'ancien couvent St-Joseph pour une durée de deux ans, renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie, la Compagnie organisera des ateliers d'éducation artistique pour les deux écoles de la commune chaque année.

Le Conseil est invité à valider la convention de partenariat.

**Vote** : 11 Pour- 2 Abstentions

**DÉLIBÉRATION N° 12 : DIA : vente d'un immeuble, 2 place Chantaroux**

Vente de la parcelle section AI N°6, 44ca, située 2 place Chantaroux, appartenant à Mme GALFIONE Thérèse née CEYTE, et Mme BENNACER Bénédicte née GALFIONE au montant de 31 000.00 € à Mr CHIFFLET Jean-Noël et Mme BONNET Caroline.

Après avoir délibéré, la Mairie n'exerce pas son droit de préemption

**Vote** : 11 Pour- 2 Abstentions

**DÉLIBÉRATION N° 13 : Attributions de subventions aux associations**

Après délibération le Conseil attribue des subventions aux associations suivantes :

- Cie les Baladins du rire pour la fête de leur 40<sup>ème</sup> anniversaire : 1200 €
- Ronlpa : 300€
- Terroir Pays de St Félicien pour leur festival occitan : 400 €
- Culture et Bibliothèque pour tous : 400 €
- Les amis de Rochefort : 300€
- Les chevaux de San Farcio : 200€

**Vote** : 13 Pour

- Ardèche sports et nature : 1200 €
- Ardèche sport et nature, section ping-pong : subvention exceptionnelle pour l'achat de tables de tennis : 500 €

**Vote** : 12 Pour- 1 abstention

- Félixval : 500 €
- Félixval, subvention exceptionnelle pour leur festival « La nuit du Parvis » : 500 €

**Vote** : 11 Pour- 2 Abstentions

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Le permis de la Maison de Santé a été accordé. Un appel d'offre va être lancé. La première pierre sera posée au mois de juillet.
- Un avoir de 200 € sous forme de livres est offert à Mme Reynaud pour son travail à la réalisation des bulletins municipaux.
- L'organisme SOLIHA a étudié l'immeuble communal appelé Maison Jullia et, mettant en avant les travaux de réhabilitation conséquents, il est conseillé à la Mairie de vendre cet ensemble composé d'un local commercial et de deux logements. En effet le futur propriétaire pourra bénéficier des aides de l'Agence nationale de l'habitat, d'Arche agglo et de la Commune grâce au dispositif OPAH renouvelé pour 5 ans cette année.
- Le Comité des fêtes a décidé d'abandonner l'organisation de la Fête de la chèvre. Un appel aux autres associations est lancé pour reprendre cette organisation. Une réunion aura lieu le 17 Mars à la salle Rochefort. Une création d'association « Fête de la chèvre et du caillé doux de St Félicien » sera proposée.
- Le locataire de la Maison Nivière ne désire pas faire l'achat du bâtiment.
- La mairie fait le nécessaire pour se faire payer les loyers en retard en lien avec la Trésorerie.
- Une attention sera portée sur le stationnement hors case place de la poste.